

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds d'obligations à court terme Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur le fonds dans son prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ninepoint Partners LP propose de modifier l'objectif de placement du fonds, avec prise d'effet vers le 4 mars 2019, afin qu'il puisse investir dans des comptes d'épargne à intérêt élevé offerts par des banques canadiennes de l'annexe 1. Sous réserve de l'obtention de l'approbation des porteurs de titres, l'objectif de placement sera modifié, et les frais de gestion maximaux payables à l'égard des parts de série F passeront de 0,50 % à 0,14 %, avec prise d'effet le 4 mars 2019.

BREF APERÇU

Code du fonds :	NPP 119	Gestionnaire du fonds :	Ninepoint Partners LP
Date de création de la série :	5 août 2010	Gestionnaire de portefeuille :	Ninepoint Partners LP
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2018 :	11 848 171 \$	Distributions :	Mensuelles et annuelles, en décembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,39 %	Placement minimal :	1 000 \$ initial, 25 \$ additionnel

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif du fonds est de procurer un revenu régulier tout en préservant le capital et en en maintenant la liquidité. Le fonds investit principalement dans des titres de créance à court terme émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi que par des sociétés du Canada.

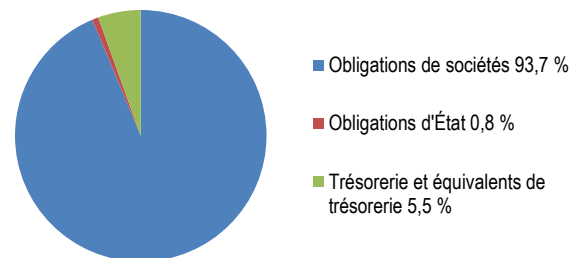
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 novembre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2018)

1. Fiducie de Capital TD III, 7,243 %, 31/12/2049	12,1 %
2. Banque Manuvie du Canada, 2,23375 %, 27/01/2020	8,4 %
3. Crédit VW Canada Inc., 2,535 %, 30/03/2020	8,4 %
4. Central 1 Credit Union, 2,56 %, 05/02/2021	8,4 %
5. Bruce Power LP, 2,844 %, 23/06/2021	7,5 %
6. Brookfield Asset Management Inc., 3,95 %, 09/04/2019	4,2 %
7. Les Compagnies Loblaw Itée, 3,748 %, 12/03/2019	4,2 %
8. Banque Laurentienne du Canada, 2,8025 %, 22/10/2019	4,2 %
9. Rogers Communications Inc., 2,8 %, 13/03/2019	4,2 %
10. Crédit Ford du Canada, 3,14 %, 14/06/2019	4,2 %

Pourcentage total des dix principaux placements 65,8 %

Nombre total de placements 19

Répartition des placements (au 30 novembre 2018)

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

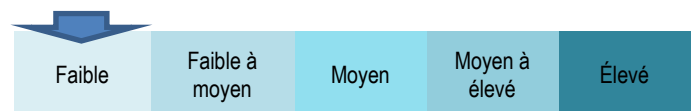
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série F du fonds chacune des 8 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique vous indique le rendement des parts de série F du fonds chacune des 8 dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois au cours des 8 dernières années civiles et jusqu'au 30 novembre 2018. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	2,77 %	31 janvier 2015	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 027,66 \$.
Pire rendement	-1,28 %	31 juillet 2017	Votre placement chuterait pour s'établir à 987,23 \$.

Rendement moyen

Au 30 novembre 2018, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série F du fonds au moment de la création de la série détiendrait aujourd'hui 1 152,82 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 1,72 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui cherchent à obtenir une exposition à des titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure émis principalement par les gouvernements et les sociétés du Canada. Le fonds convient aux investisseurs dont la tolérance au risque est faible et qui prévoient investir à court terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2018, les frais du fonds s'élevaient à 1,39 % de sa valeur, ce qui correspond à 13,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)**Ratio des frais de gestion (RFG)**

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Ninepoint Partners LP a renoncé à certains des frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

1,39 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais de transactions du fonds.

0,00 %

Frais du fonds

1,39 %

Renseignements sur la commission de suivi

Ninepoint Partners LP ne paie pas de commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

FRAIS**CE QUE VOUS PAYEZ****Compte assorti de frais**

Les parts de série F du fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de leur représentant, laquelle a signé une entente avec Ninepoint Partners LP. Vous payez à la société de votre représentant des frais pour les conseils en placement et autres services.

Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés

Aucuns frais ne sont imputés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street, Suite 2700, P.O. Box 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Site Web : www.ninepoint.com
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.